

Décision

Générale

colonial

Décision n° 602 Personnel européen.

n° 602

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
25 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. POISIGNON René, agent auxiliaire de l'administration est porté pour compter du 1er juillet 1943 à TROIS MILLE francs exclusif de toute indemnité. Tant que M. POISIGNON demeurera le matin à la disposition de la Banque de l'Indochine, cet établissement remboursera au budget local la moitié du salaire de l'intéressé.